

SEANCES D'INFORMATION AU PERSONNEL SOUMIS A LA CCT SANTE 21

« Non à une dégradation du système de santé neuchâtelois »

- Neuchâtel à l'HNE le 1^{er} juin de 19h à 20h30
Salle: l'auditoire au 4^{ème} étage
- Chaux-de-Fonds à l'HNE le 30 mai de 19h à 20h30
Salle polyvalente au 2^{ème} étage

VENEZ NOMBREUX !

Les risques de devoir appliquer 2 CCT au sein des institutions sont notamment:

- Difficulté à séparer le personnel soignant du personnel non-soignant, division des employé-es, augmentation du travail administratif, autant à l'HNE qu'à NOMAD, au CNP ou dans les EMS.
- Incohérence dans la reconnaissance du personnel et leur mobilité cantonale, perte d'attractivité des institutions neuchâtelaises,
- Fragilisation des emplois les plus précaires, risque de dumping salarial, paix du travail menacée,
- Saut dans l'inconnu concernant le contenu de deux CCT, péjoration des conditions de travail...

A l'heure actuelle où l'interdisciplinarité est de mise en raison notamment des challenges qui attendent le système sanitaire, les institutions doivent rester attractives et cohérentes en appliquant une seule CCT, fruit du partenariat social, la CCT Santé 21.

La CCT unique protège tous les salarié-es de manière égalitaire.

Contre la déréglementation !
Signez les référendums n°1 (HNE, CNP, NOMAD) et n°2 (EMS) !

